



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE  
Département de la cohésion sociale  
**Le conseiller d'Etat**

DCS  
Case postale 3965  
1211 Genève 3

**DIFFUSION**

Mmes Perler  
Barbey-Chappuis  
MM Kanaan  
Gomez  
Mmes Kitsos No dossier : 843/2021  
Malignac  
Luthi  
Bohler  
Demazure  
MM. Buzzini  
Burri  
Krebs  
Blanchot  
Chrétien  
Lupini  
Vicente - SCM  
Scarcia - Service juridique  
Mermillod - infoinvest/dfin  
Schweri - Dossiers-Documentation  
Matthey

**DÉCISION**  
du 24 NOV. 2021

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du  
05 octobre 2021

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;  
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes  
du 26 avril 2017,

**DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE**

**DÉCIDE**

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 05 octobre 2021, portant  
sur:

un crédit budgétaire supplémentaire 2021 de 1 900 000 francs destiné à contribuer au  
financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du  
coronavirus dans le secteur de la culture

est approuvée.



Thierry Apothéoz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :  
la commune de Genève  
SAFCO



LÉGISLATURE 2020-2025  
DÉLIBÉRATION PR-1481  
SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2021

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

à l'unanimité, soit par 71 oui

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 1 900 000 francs destiné à contribuer au financement des mesures fédérales sur l'atténuation des conséquences économiques du coronavirus dans le secteur de la culture.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2021 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2021 du Service culturel, cellule de gestion 31060099, groupe de compte 36 Charges de transfert, OTP (nouvel OTP en attente de création).

---

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président:

Amar Madani